



Arrêté du 13 mai 2026 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile pour l'année 2026

📅 Publié le 17 mai 2026

👤 De Uriopss Centre

GESTION - FINANCEMENT

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

CAMPAGNE BUDGÉTAIRE

BRÈVE

INFO NATIONALE



Le montant des dotations régionales limitatives, destinées au financement des frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile est fixé pour chaque région.